



Sur le regroupement familial

Par **wwiwi**, le **14/05/2009** à **20:06**

Bonjour,

je suis une étudiante algérienne en France, mariée a un résidant algérien en France et on voudrait faire venir notre fils de l'Algérie, par la, pourrions-nous le faire? si cela est possible, combien de temps prendra cette procédure?. merci

Par **anais16**, le **29/05/2009** à **20:33**

Bonjour,

si votre fils est mineur, que vous remplissez les conditions de ressources et de logement alors une procédure de regroupement familial serait possible.

La procédure est très longue, prévoyez un à deux ans.